



Refus d obtemperer et alcoolemie

Par **chgro34**, le **05/05/2008** à **15:49**

apres avoir soit disant refuser d obtemperer au service de gendarmerie car je me sentais ds un etat alcoolique important qui en definif se revela a 0,39 par litre de sang quels sont les risques encourus .je precise qu a aucun moment on m intimer l ordre de stopper mon vehicule.seulement de ralentir ce que je fis peut etre pas assez rapidement pour la gendarmerie,je presume que cette demande etait du a un poid lourd stationné sur la route.au moment de doubler de vehicule c est là que je me suis apercu du feu de recul de la gendarmerie.ne sachant pas si c etait pour moi ou le vehicule stationné sur la route,j ai pris peur et je suis parti en marquant le stop qui se trouvait plus loin.je suis parti pour eviter un eventuel controle que je reconnais.merci de votre conseil et pouvez vous m indiquer la conduite a tenir

Par **panthère**, le **14/05/2008** à **21:52**

Bonsoir,rnrnVotre alcoolémie de 0.39 a été relevé à l'ethylomètre ou par prélèvement sanguin?rnrnSi c'est à l'ethylomètre, vous êtes juste en dessous du taux délictuel, vous serez alors probablement condamné par le tribunal de police à une amende et vous perdrez quelques points sur votre permis (peut-être aussi une suspension)rnrnPour le refus d'obtempérer, avez-vous été auditionné sur proces verbal? Avez vous pu expliquer les faits?

Par **chgro34**, le **15/05/2008** à **04:13**

bonjour,c est a l ethylo test que j ai ete controlé et oui j ai ete entendu et il y a eu proces

verbal.merci de votre reponse

Par **panthère**, le **15/05/2008 à 08:36**

Bonjour,rnrnattention, si vous avez déclaré que vous étiez trop ivre (malgré un taux
contraventionnel) et que vous avez délibérément tenté d'échapper au contrôle des gendarmes,
vous risquez plus probablement d'être jugé au pénal.rnCela dit, il vaut mieux reconnaître ses
torts car même en justice l'adage " faute avouée, faute à moitié pardonnée" est valable.rnLa
décision de justice sera prise par un juge en fonction des éléments du dossier.rnJ'espère pour
vous que vous n'êtes pas récidiviste pour ce type de fait.rnvous risquez une peine
d'emprisonnement (peut-être du sursis), amende, obligation de soins, suspension du
PC,...rnrnCordialement